demandes de la part de nouvelles entreprises sont la preuve que les besoins de la population augmentent et que l'économie est en plein essor.

Les gouvernements resserrent leur règlement sur la capitalisation et les réserves et empêchent l'activité d'aigrefins intéressés à vendre des actions plutôt que de l'assurance. Ainsi, pour qu'une société d'assurance puisse s'établir, le gouvernement fédéral exige un capital de \$500,000 et une réserve de \$500,000. En Alberta, on exige \$500,000 pour les deux. A la fin de cette année, on portera ce chiffre à \$750,000 pour le capital et l'excédent. En outre, tout administrateur doit placer au moins \$2,500 pour avoir droit à ce titre.

Honorables sénateurs, voilà en guise d'introduction au bill S-9 qui vise à constituer en société la *Principal Life Insurance Company* of Canada.

Le premier membre-fondateur mentionné de l'a compagnie est M° Donald Mercer Comie, C.R. d'Edmonton, et j'y reviendrai plus tard. Je dirai qu'il s'agit surtout d'un groupe de jeunes Canadiens qui a connu un succès presque phénoménal dans les affaires ces dernières années. M. Ralph Perrin Forster, C.M., secrétaire de la compagnie, possède une très grande expérience et une formation très poussée dans le domaine des affaires. Il est né à Medicine-Hat. Il a obtenu ses diplômes à l'Université de l'Alberta, après quoi il est allé à Londres où il a reçu le grade de bachelier en commerce. Plus tard, il a travaillé à l'ambassade du Canada à Washington et à la banque mondiale là-bas. Il habite Edmonton depuis plusieurs années. M. Jennis Robert Stewart, homme d'affaires notable d'Edmonton, en est le vice-président. M. Jack William Kennedy, avocat, est un habile administrateur canadien. M. Kenneth Nelson Marlin, administrateur, et M° Lynn Allen Patrick, procureur, habitent également Edmonton.

Tels sont les actionnaires de la société qui demande de se constituer sous le nom de *Principal Life Insurance Company of Canada*. J'espère que ces requérants recevront votre appui.

L'honorable M. Isnor: L'honorable sénateur pourrait-il me donner la raison du nom «Principal» dans la désignation de la compagnie?

L'honorable M. Cameron: Je regrette, mais je ne l'ai pas demandé. Vous devrez attendre que le bill soit étudié par un comité pour poser cette question.

L'article 3 du bill prévoit que:

Le capital-actions de la Compagnie sera d'un million de dollars répartis en actions de cent dollars chacune, et ce capital-actions pourra être porté à quatre millions de dollars répartis en actions de cent dollars chacune.

L'article 4 prévoit que:

Le montant à souscrire avant la convocation de la réunion générale pour l'élection des administrateurs sera de cinq cent mille dollars.

Contrairement à la façon d'agir de la plupart des compagnies, celle-ci ne s'adressera pas au public pour obtenir des fonds. Cette entreprise est établie par le Groupe collectif qui représente un certain nombre de compagnies d'Edmonton.

C'est une histoire intéressante. En fait, les amateurs de sport comme le sénateur Sullivan et quelques autres la priseront, car l'idée a été conçue au cours d'un voyage pour assister à une partie de football à Edmonton un soir d'octobre 1954. Donald Cormie, Ralph Forster et Dennis Stewart s'étaient rendus à la partie pour encourager les Esquimaux, bien entendu, et à titre de jeunes hommes d'affaires prospères, ils ont voulu encourager les Canadiens à épargner et à placer leur argent dans leur propre pays. Remarquez bien, c'était en 1954 et voici ce qui est arrivé.

Le Groupe collectif, composé de 12 sociétés florissantes de l'Ouest, a mis de côté des fonds au montant d'un million pour commanditer la *Principal Life Insurance Company*, de sorte qu'il ne vend pas d'actions.

Ce Groupe offre les avantages suivants:

(1) Au cours des 11 dernières années, il a déjà vendu des assurances de risque au crédit pour un montant de 20 millions de dollars.

(2) Cette initiative a été réalisée par l'entremise d'une autre société désignée sous le nom de Alberta Life Insurance Company.

(3) Le Groupe possède déjà 10 ans d'expérience dans la vente de certificats d'épargne.

(4) La société a des frais généraux peu élevés, par suite de l'emploi des services de gestion et de bureau et de l'outillage déjà en place dont une calculatirce IBM 1440, la première utilisée dans l'Ouest canadien et acquise par le Groupe pour servir à son siège social d'Edmonton.

(5) Le groupe effectue des placements depuis 1959 en vertu de la loi des compagnies britanniques et canadiennes d'assurance.

(6) Il compte deux filiales américaines approuvées par le SEC qui effectue des enquêtes très sévères.

Le sommaire suivant des réalisations du Groupe jusqu'à 1964 pourra fournir une idée de l'ampleur de son activité financière en Alberta. C'est une aventure étonnante.

Au printemps de 1954, il y a un peu plus de onze ans, les trois fondateurs du